

Le Comité Central d'Entreprise Extraordinaire de l'entreprise [SAINT GOBAIN PONT A MOUSSON](#) / T : 03.83.80.67.89 (siège à Nancy/54) réuni vendredi 25 mars 2016 a indiqué que sur 1.300 salariés de l'entreprise, 1.200 seraient concernés par le chômage partiel pour une période de 6 mois. La décision est prise suite à une conjoncture économique globale toujours très difficile sur les marchés européens, et notamment à l'export. Durant cette période de chômage partiel, l'entreprise proposera un plan élargi de formation à l'ensemble du personnel concerné. Selon le syndicat CFDT, Saint-Gobain PAM devrait économiser environs 2 M€ sur les salaires et sur les charges sociales, mais aussi faire une économie d'1 M€ sur les frais de fonctionnement. Les périodes chômées devraient se situer pendant les 2 premières semaines de mai et la dernière semaine avant les congés d'été. Le syndicat a demandé le maintien à 100 % du net pour les salariés touchés par la longue maladie. Il espère aussi que les alternants ne soient pas impactés par le chômage partiel.

www.pamline.fr/saint-gobain-pam